



PAREIDOLIE DANS LA LUNE

Impression des documents

Animation

- ✓ Imprimer la page 2 sur une feuille A4

Extraits du livre

- ✓ Imprimer les pages 3 à 18 sur des feuilles A4 recto-verso
- ✓ Mettre dans pochettes plastique
- ✓ Assembler

Affiche lune vierge

- ✓ Imprimer les pages 19 à 22 sur des feuilles cartonnées A4
- ✓ Assembler

Affiche lune avec mer

- ✓ Imprimer les pages 23 à 26 sur des feuilles cartonnées A4
- ✓ Assembler

Affiche lune vierge au format A4

- ✓ Imprimer la page 27 sur une feuille cartonnée A4

Dernière mise à jour

17 octobre 2014

Pour toute observation

dln.anim@free.fr

PAREIDOLIE DANS LA LUNE

De l'Homme dans la Lune à l'Homme sur la Lune

De tout temps l'Homme a été fasciné par la lune, sa représentation, ses pouvoirs. Par cette animation, nous allons faire le joint entre les mythes et légendes et la réalité.

Objectifs :

Sensibiliser les enfants à l'astronomie,
Développer leur imaginaire,
Développer leur sens de l'observation,
Connaître une facette de la lune.



Public :

A partir de 8 ans

Durée :

Première partie : 45 mn

Seconde partie : 45 mn (20 + 20 + 5)

Besoins pour l'animation :

Extraits de « *Croyances, mythes et légendes des pays de France* (les taches de la lune) »

Une carte vierge de la lune

Une carte de la lune avec les noms des mers et océans et des principaux cratères

Une feuille vierge A4 par participant avec nécessaire pour dessiner

Prévoir une soirée en lune gibbeuse ascendante ou pleine lune

Jumelles, lunette astronomique ou petit télescope

Déroulement de l'animation :

Cette animation se déroule en deux temps : le premier en journée pour le côté imaginaire, le second en soirée pour l'observation.

Première partie :

L'animateur raconte succinctement quelques-unes des croyances concernant les taches lunaires (Extraits de « *Croyances, mythes et légendes des pays de France* (les taches de la lune) »)

Les participants inventent leur interprétation des taches (une affiche de la lune vierge leur est présentée)

Deuxième partie :

Sous le regard bienveillant de la lune, les participants présentent leur dessin et le commentent.

Les participants sélectionnent un dessin qui est transposé sur les taches de la lune. Les participants indiquent, à l'aide de la carte de la lune avec les noms, de quelle mer ou de quel océan il s'agit. L'animateur explique l'origine des « mers » et « océans » ainsi que des cratères.

L'animateur s'arrête sur la mer de la Tranquillité où l'Homme y imprima ses premiers pas le 21 juillet 1969 avec Apollo 11.

Évaluation :

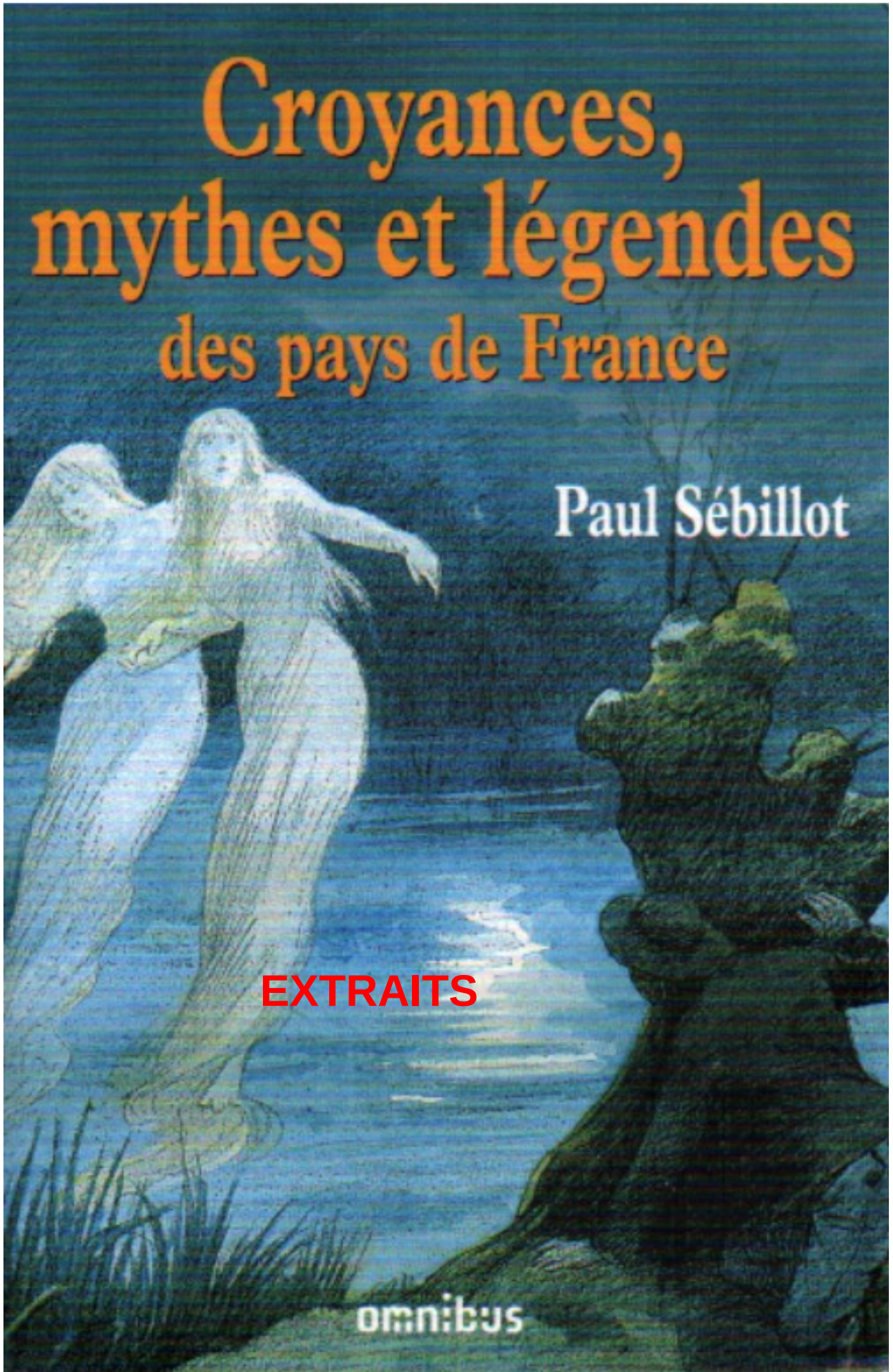
Les participants distinguent la différence de formation des mers et des cratères
Ils connaissent quelques noms de mer

Croyances, mythes et légendes des pays de France

Paul Sébillot

EXTRAITS

omnibus



Les taches de la lune

Extraits de :

« *Croyances, mythes et légendes des pays de France* »

Paul Sébillot

Éditions Omnibus

2002

Les taches de la lune

À de rares exceptions, les taches de la lune dont parlent les traditions recueillies à l'époque contemporaine en France et en Wallonie sont anthropomorphes : elles représentent le plus habituellement un personnage qui a été transporté dans cet astre par punition, et est exposé aux regards de tous, comme à une sorte de pilori, pour servir d'exemple et d'avertissement aux hommes qui pourraient être tentés de commettre des actes analogues à ceux qui l'y ont amené. Afin que la leçon soit plus frappante, le coupable porte fréquemment sur son dos l'objet qui a servi à l'accomplissement du méfait pour lequel il a été condamné.

L'homme de la lune puni d'une faute religieuse

Suivant une série nombreuse de légendes que l'on rencontre dans le folklore germanique, Scandinave et anglo-saxon aussi bien que dans celui de France, et que l'on retrouve en Chine, l'homme de la lune y a été relégué pour une faute religieuse, qui, dans les pays chrétiens, est d'ordinaire la violation du repos dominical. D'après une conception, relevée seulement dans le sud-ouest de la France, la lune n'est autre chose que le coupable ; les mères basques racontent à leurs enfants qu'un homme chargé d'un fagot d'épines s'en allait, un dimanche, boucher un trou de sa haie, lorsque Jainco (Dieu) lui apparut et lui dit : « Puisque tu n'as pas obéi à ma loi, tu seras puni. Jusqu'à la fin du monde, tous les soirs tu éclaireras. » L'homme fut enlevé avec son fagot ; depuis il est la Lune.

Aux environs de Liège, cet astre a été créé tout exprès pour que le pécheur y subisse sa peine : un paysan, appelé Bozar, avait coutume de couper du bois pendant les offices ; un dimanche un vieillard vénérable se présenta à lui en disant : « Il y a six jours destinés au travail, le septième est fait pour se reposer et prier Dieu. » Bozar n'ayant pas obéi à cette remontrance, le vieillard, qui était le bon Dieu, lui dit : « Pour ta punition, je vais créer la lune et t'y enfermer à perpétuité avec le fagot que tu confectionnes en ce moment. »

D'après une tradition recueillie d'abord dans les Hautes-Pyrénées, puis dans le Gers, avec de simples différences de rédaction, Dieu se montra aussi à un homme qui ne se reposait pas même les dimanches et les grandes fêtes : « Je te pardonne, lui dit-il, quant au passé, mais désormais ne travaille plus que les jours qui sont licites. » L'homme était en faute pour la troisième fois, portant sur son dos un fagot d'épines, lorsque Dieu survint et lui dit : « Tu ne m'as pas obéi ; je vais te punir et te retirer de la surface de la terre ; je t'exilerai, à ton choix, dans le soleil ou dans la lune ? » Dieu vint à son secours, disant : « Le soleil, c'est un feu ardent, et la lune, c'est la glace. » L'homme ayant, après réflexion, opté pour la lune, Dieu l'y transporta. Comme on était au mois de février, cet homme s'appelle Février ; parce qu'il n'a point voulu se reposer, il n'aura plus de repos dans l'astre qui marche toujours¹. Dieu proposa la même alternative au bonhomme Job occupé, le dimanche, à boucher une brèche de son champ. Il choisit le soleil, mais l'ayant trouvé trop chaud, il obtint d'être transféré dans la lune.

Un récit du Bourbonnais présente, en même temps que des affinités avec ceux qui précèdent, des circonstances particulières : une pauvre femme ayant lessivé le jour de

Pâques, et l'un de ses voisins ayant bouché sa clôture avec des épines le jour de Noël, le bon Dieu n'en fut pas content ; il les appela pour les condamner, et leur dit : « Tous les deux vous ferez votre travail, toi, la femme, dans la lune, et toi, l'homme, dans le soleil. » Un jour de bataille entre la lune et le soleil, la femme ne pouvant plus supporter le froid qu'il y avait dans la lune, changea de place avec l'homme, qui se plaignait d'avoir trop chaud dans le soleil. Mécontents tous les deux, ils tentèrent une seconde fois d'échanger leurs places ; mais Dieu ne voulut pas le leur permettre.

Bien d'autres personnages, dont la légende est parfois assez succincte, expient aussi une faute religieuse. En Limousin, c'est saint Gérard, qui a été envoyé là-haut, au froid, avec son fagot, pour avoir, comme l'homme au faix d'épines du Berry, employé tous les dimanches à réparer ses haies. En Bourbonnais, le coupable a fait, le jour de l'Ascension, une haie avec une épine blanche. D'après une tradition gasconne, un paysan qui avait l'habitude de ne pas observer le repos dominical, se leva de bon matin, le jour de Pâques, et alla couper une bourrée. Comme il retournait à son village, au moment de la sortie de la grand-messe, le vent l'emporta dans la lune avec son fagot, et il y demeurera jusqu'au jugement dernier.

En Bourbonnais, un bûcheron a coupé du bois le jour de Noël. C'est pour avoir ramassé des buissons le dimanche, que Bouétiou, l'homme dans la lune de l'Auvergne, y a été transporté avec sa charge. En Forez, en Bourbonnais, un homme est, pour le même acte, condamné à travailler perpétuellement dans la lune. En Ille-et-Vilaine un paysan étant allé, le jour du Seigneur, chercher dans la forêt du bois pour son four, fut enlevé dans la lune avec sa bourrée ; en Vendée, un homme n'ayant pu chauffer son four le samedi, essaya de l'allumer le dimanche, depuis, il porte un fagot d'épines là-haut sans y parvenir ; en Languedoc, on voit sur le disque Bernât, « que lou dimenche a travalhat ».

Il expie un manque de charité

Parfois l'homme dans la lune est puni d'un manque de charité ; on sait que, d'après des traditions anciennes, constatées à peu près sous toutes les latitudes, des villes ou des individus, qui n'ont pas eu pitié des pauvres voyageurs, sont engloutis sous les eaux ; quelques légendes françaises parlent du châtement aérien infligé en pareille occurrence à des gens inhospitaliers : le coupable, au lieu de disparaître sous le sol, est relégué dans la lune. Les paysans du Bocage vendéen y montrent un homme qui, ayant refusé à Jésus une place à son foyer, porte un fagot, au froid, sans parvenir à se réchauffer.

Un récit du littoral des Côtes-du-Nord raconte, avec plus de détails, les circonstances qui motivèrent la punition d'un paysan à la fois larron et égoïste, mais châtié surtout pour ce dernier défaut. Pierrot dérobait les fagots de ses voisins*, mais ne permettait à personne de se chauffer chez lui. Un soir qu'il faisait un froid très vif, un vieillard pauvrement vêtu lui demanda la permission d'entrer pour se chauffer au bon feu qui flambait dans sa cheminée. « Passe ton chemin, répondit Pierrot, ma maison n'est pas faite pour les vagabonds ! — Tu me refuses une petite place à ton foyer, dit le passant ; pourtant le bois que tu brûles ne te coûte pas cher ; mais il faudra le payer en ce monde-ci ou dans l'autre ; nous nous reverrons un jour. » Le suppliant était Jésus-Christ ; peu après passa

un autre mendiant ; puis un second, enfin il s'en présenta successivement douze, qui sollicitaient la même faveur, et comme Pierrot les repoussait, ils s'en allaient en disant les mêmes paroles que le premier. Ces voyageurs étaient les douze apôtres. Lorsque, après sa mort, Pierrot arriva à la porte du Paradis, il y trouva les douze vieillards, et l'un d'eux lui dit : « Il n'y a pas de place ici pour toi, car on n'y admet pas les voleurs ; tu n'iras pas non plus en enfer, car tu n'as pas assez de gros péchés pour cela ; quant au purgatoire, n'y pense pas, tu as eu assez le temps de te chauffer pendant ta vie. Tu mérites d'aller dans un lieu froid, où tu porteras sur ton dos tout le bois que tu as volé, sans qu'il te soit possible d'allumer du feu. C'est dans la lune que tu feras ta pénitence. » Au même instant Pierrot se trouva dans la lune avec ses fagots. En Basse-Normandie l'homme de la lune est le mauvais riche.

Le voleur dans la lune

Dans les mêmes pays où l'homme de la lune est puni pour avoir enfreint une loi ecclésiastique ou manqué de charité, des légendes parlent de lui comme d'un voleur puni de déprédations nocturnes. Le caractère pour ainsi dire moralisateur de cette donnée est nettement indiqué dans un quatrain du XII^e siècle :

Rusticus in Luna

Quem sarcina deprimit una

Monstrat per opinas

Nulli prodesse rapinas.

Dans le Perche cette leçon se présente sous sa forme la plus simple : l'homme au fagot est le premier voleur qu'il y ait eu sur la terre, et Dieu l'a placé dans la lune pour le châtier. On raconte en Haute-Bretagne que Dieu survint au moment où un homme chargeait sur son épaule un fagot volé, et qu'il lui dit : « Ces fagots ne sont pas à toi ; pour te punir, je devrais te faire mourir ; mais je te donne le choix d'aller, après ta mort, dans le soleil ou dans la lune. - J'aime mieux aller dans la lune, répondit-il ; elle ne marche que de nuit, et je ne serai pas si souvent vu. »

Ordinairement la punition n'est pas à si longue échéance ; dans le plus grand nombre des légendes, le coupable, aussitôt après sa faute est relégué, vivant, dans l'astre des nuits, et il doit y rester jusqu'au dernier jour du monde, sans pouvoir mourir. Suivant un récit wallon, Bazin qui allait à la maraude, la nuit, dans le champ de son voisin, fut surpris par celui-ci ; mais il l'effraya en disant : « Je suis sorti de mon tombeau, et je viens, au nom du Dieu vivant, enlever les petits et les grands ! » L'autre s'enfuit, mais le voleur n'échappa pas à la vengeance divine et il est condamné à rester dans la lune avec son fagot ; c'est lui dont on voit la figure aux traits convulsés, qui regarde mélancoliquement la terre, et l'on dit à Liège de quelqu'un justement puni :

C'è comme Bazin è l'Baité

Il a çou qu 'il a mèrité.

C'est comme Bazin dans la Beauté (la lune)

Il a ce qu'il a mérité.

En Basse-Normandie, un paysan était à la fois impie et voleur ; après avoir passé la nuit du samedi au dimanche à dévaster les haies voisines pour étouper la sienne, sans arriver à empêcher la lune d'y pénétrer par les interstices, il jeta sa serpe de dépit, quand sonna l'Angélus, et il s'en revenait, cheminant péniblement sous un gros fagot d'épines, lorsqu'il rencontra des gens qui lui crièrent : « Bonhomme, vous venez donc encore de nous voler du bois ! — Par ma fê, répondit-il, que je puisse être dans la lune, si vous ne mentez ! » Il n'avait pas achevé que déjà il y était.

Ici Dieu n'intervient plus comme d'habitude, et bien que cette idée soit moins nettement exprimée que dans des légendes qu'on lira plus loin, il semble que la Lune elle-même prend le coupable au mot. Le peuple attribue en effet à l'astre des nuits une sorte d'animisme, et il l'invoque soit dans des prières, soit dans des adjurations qui sont probablement des survivances des époques anciennes où la Lune était une entité divine et puissante. Il est possible au reste ainsi que l'a conjecturé M. O. Colson, que Dieu ait pris la place de la Lune qui figurait dans des leçons primitives de punitions de maraudeurs nocturnes. Les paysans wallons se servent encore de formules qui ont dû aussi être usitées en France, mais qu'on n'y retrouve plus que dans les légendes ; c'est ainsi qu'ils prononcent ce serment : *Qui d'jwâie è l'Baité !* (Que j'aille dans la Lune !) et la formule correspondante : *Cour è l'Leune !* (Va à la Lune !), à laquelle ils ajoutent quelquefois : *Avou 'n' bouhéie di spènne à cou* (avec une buissonnée d'épines au derrière).

La Lune qui se venge ou qui fait justice

Dans plusieurs récits de Bretagne, l'astre lui-même, adjuré par le larron, le punit aussitôt ; l'un d'eux suppose même que le serment par la Lune était employé en certaines circonstances, comme l'a été celui par le Soleil. Un seigneur qui revenait de la chasse le soir, rencontrant un de ses voisins assez mal famé, qui portait sur son dos plusieurs, fagots d'ajoncs secs, l'accusa de les avoir dérobés sur sa lande. « Faites excuse, répondit le paysan, cet ajonc ne vous appartient pas. - Jure-le par la Lune que voilà. - Que la Lune m'engloutisse, si je l'ai pris sur vos terres ! » Comme il mentait, la Lune l'engloutit, et les pères montrèrent à leurs enfants *al laèr lan*, le voleur de landes. Dans une version modernisée du sud du Finistère, l'homme chargé d'ajoncs coupés sur une lande communale est conduit devant le maire, qui lui reproche sa mauvaise action ; le coupable nie, personne ne l'ayant vu à l'œuvre, et il s'écrie : « Que la Lune m'avale, si j'ai volé cette lande ! » Aussitôt la Lune descendit du ciel et l'engloutit.

On raconte en Haute-Bretagne plusieurs légendes apparentées : un homme qui volait des fagots la nuit, fut accusé par leur propriétaire de les avoir pris dans son tas. « Que la Lune m'enlève, répondit le voleur, si ces fagots sont à vous ! » A peine avait-il dit ces mots qu'il fut emporté dans la Lune avec sa charge, qu'il doit porter jusqu'au jugement dernier. Un petit garçon qui a dérobé les œufs d'une bonne femme, ayant proféré les mêmes paroles, est transporté dans l'astre des nuits, comme le paysan, qui, accusé par ses camarades

d'avoir volé un fagot quêté pour le feu de la Saint-Jean, a l'imprudence de s'écrier : « Si je l'ai pris, je veux que la Lune me supe (m'avale) ! »

Suivant une conception qui semble surtout répandue dans le pays wallon, la Lune agit de son propre chef pour se venger d'une insulte ou d'un mensonge commis sous son invocation, ainsi que le fait remarquer M. O. Colson, qui a recueilli des versions conformes à cette idée : Bazin, qui était un voleur émérite, voulut, par une nuit sombre, dérober du foin chez un fermier en entrant par la fenêtre du toit. Au moment où il allait se retirer, muni d'une botte très grosse, la Lune vint à briller, et un rayon le frappa en pleine face : le fermier le reconnut et cria son nom dans la nuit. Bazin, furieux d'être découvert, envoya la Lune « aux six cent mille diables qui l'emportent ! » Celle-ci, pour se venger, retira son rayon et enleva Bazin que l'on voit là-haut avec sa botte de foin.

On raconte dans les Ardennes belges que, le jour de la fête patronale, une jeune fileuse, passionnée pour la danse, avait promis à sa mère de rentrer à la maison avant minuit, et dit en montrant la Lune : « Je vous obéirai, aussi vrai que la Lune nous éclaire ! » Elle laissa passer l'heure, et chacun s'en retourne chez soi, en se séparant sur la grande place près de l'église. Sa mère, éveillée par le bruit, s'y rend et ne rencontre pas sa fille ; mais la porte du cimetière était ouverte, il lui semble l'entendre, et elle lui dit : « Marie, la Lune t'éclaire et je te vois ! - Au diable soit la Lune ! » s'écria la jeune fille. Ces paroles n'étaient pas sitôt sorties de sa bouche qu'elle était dans la Lune. C'est elle qu'on voit là-haut, filant sans relâche les fils de la Vierge. Dans une variante, la fileuse éternelle est une jeune fille qui a juré à sa mère de ne pas danser après minuit, parce que c'est le jour Notre-Dame ; comme elle n'était pas rentrée à l'heure, la mère se lève, et voit sa fille qui dansait dans une prairie ; alors elle regarde la Lune, et dit à mi-voix : « Je voudrais qu'une enfant qui oublie si vite les promesses faites à sa mère, soit assise dans la Lune et condamnée à y tisser pour toujours. » A peine ces paroles étaient-elles prononcées que la danseuse s'éleva dans les airs et arriva jusqu'à l'astre des nuits.

Quelquefois, la Lune fait acte de justicier sans avoir été prise à témoin. Un barbier du Dauphiné, nommé Bazin, comme le voleur des légendes wallonnes, ayant voulu dérober sur le haut de la montagne du bois destiné au feu de la Saint-Jean, fut avalé par la Lune qui habite au sommet. En Lorraine, elle punit un vol, et, semble-t-il, un acte d'irrévérence analogue à ceux qui, ainsi qu'on le verra plus loin, excitent son courroux. Jean des Choux, ou Jean de la Lune, passait son temps à voler les choux de ses voisins ; un jour que la Lune brillait en son plein, il eut peur de son regard menaçant, et comme sa brouette chargée de choux grinçait, il crut que c'était ce bruit qui éveillait l'attention de l'astre ; il essaya de la graisser en urinant sur le moyeu ; mais la Lune le regardait toujours et finit par le faire monter jusqu'à elle. C'est lui que l'on voit roulant éternellement sa brouette sur le disque lunaire.

Dans une autre série de récits, l'homme de la lune, qui est aussi habituellement un voleur, s'est servi de son fagot pour essayer de se débarrasser de la lumière importune de cet astre. Le larron de la légende normande [...], ennuyé de voir dame Lune se promener dans son clos, avait d'abord tenté de boucher, en dévastant les haies voisines, les ouvertures de la haie par où ses rayons pénétraient ; en Hainaut, un homme appelé

Pharaon, allait par une nuit sombre, dérober les navets de son voisin quand il fut dérangé par un clair de lune subit ; craignant d'être aperçu, il saisit avec sa fourche un fagot d'épines et il s'apprêtait à en boucher la lune lorsque Dieu, pour le punir, l'attira dans l'astre. Deux légendes des Vosges racontent que des personnages parviennent à grimper jusqu'à la lune elle-même : un voleur du nom de Gossa, gêné dans ses expéditions par la lumière de la lune, jura de l'éteindre avec un fagot, mais arrivé à la lune, il y fut aussitôt collé. Judas Iscariote, fatigué de la voir le regarder sans cesse, s'écria : « Œil ouvert sur moi, je te crèverai, et avec un fagot je boucherai le trou sanglant que je te ferai ! » Il monta bien jusqu'à la lune, mais quand vint le moment d'exécuter sa menace, il se sentit retenu et comme cloué au sol par une main invisible. Il est resté depuis lors, à la même place, exposé en punition de son crime, à la face du monde entier.

Judas, Caïn, le Juif errant

Judas figure dans d'autres traditions, surtout répandues dans l'Est. On dit dans l'Aube : « Vois-tu Judas dans la lune, d'aïeu son fagot d'épingne » ; en Morvan, c'est Judas avec son panier plein de choux, ce qui suppose qu'on l'accuse de vol. D'autres légendes se rattachent plus étroitement à l'acte qui lui a valu une fâcheuse renommée. A Saint-Pol (Pas-de-Calais) on montre aux enfants Judas Iscariote pendu par ses cheveux ou par ses pieds à un sureau. Dans la Marne, on leur dit aussi qu'après son forfait, il est allé se pendre dans la lune aux branches de ce même arbre.

En Franche-Comté, on raconte qu'il a été relégué dans l'astre des nuits à cause de sa trahison : après sa mort, on agita en conseil divin ce que l'on pourrait faire de ce misérable, qu'on ne pouvait vraiment confondre avec les autres coupables : « Où que vous me mettiez, avait-il osé dire, je n'irai pas seul. - Tu seras mis en lune, lui répondit Dieu, où tu seras seul, car personne autre jamais n'y fut, n'y est et n'y sera. » La légende ajoute que Judas y a la tête prise entre deux fagots d'épines, et l'on dit de quelqu'un qui se trouve dans une Situation embarrassante : « Il est comme Judas sur des épines. » Quand la figure semble les regarder, les enfants lui adressent cette formule injurieuse :

Voilà la lenne,

Due là proumène,

Voilà Judas

Merde pour son nâ.

Si un enfant de la même région crache à la figure d'un autre, on lui crie : « Judas dans la lune ! »

Dans le Luxembourg belge, la lune représente le visage de Caïn qui, honteux de son crime, craint de se montrer à la lumière. Quelquefois il se blottit derrière un buisson ; mais il se cache assez maladroitement, car on distingue très bien ses oreilles, ses yeux, son nez et sa bouche. Les parties qu'il ne parvient pas à dérober à la vue sont les taches de la lune. Suivant une autre version, il est condamné, en punition de son fratricide, à pousser devant lui une brouette jusqu'à la fin du monde, comme le voleur lorrain déjà mentionné ;

à Laroche, province de Liège, ce personnage s'appelle aussi Ka-in, sans récit explicatif ; dans la Marne, son supplice consiste à traîner éternellement un fagot sur son dos.

Aux environs de Guingamp, c'est le Juif errant que certaines personnes aperçoivent dans la lune ; il est condamné à rester tout seul là-haut, comme le Judas de la légende franc-comtoise, et il amasse sans cesse des fagots pour brûler la terre au dernier jour. Dans ce pays, de même que sur le littoral des Côtes-du-Nord, c'est en effet par la lune que la terre sera alors consumée. La température de notre satellite étant, d'après l'opinion populaire, d'une froideur exceptionnelle, il aura du mal à amasser assez de bois pour en faire un brasier. Pourtant quelques personnes en Ille-et-Vilaine disent que Dieu a créé la Lune pour la nuit, parce qu'il savait bien que pendant le jour elle aurait chauffé trop dur la terre.

La fourche, au bout de laquelle le coupable d'infractions au repos dominical ou à la probité transporte assez fréquemment la bourrée qui fait son supplice, est aussi l'un des attributs de l'ange déchu ; cette idée a peut-être contribué à la formation de deux légendes qui jusqu'ici n'ont été relevées qu'en Haute-Bretagne : en Ille-et-Vilaine, le personnage de la lune est parfois le diable, et il porte au bout de sa fourche les damnés qu'il va enfourner ; sur le littoral des Côtes-du-Nord, il amasse des fagots pour alimenter le feu de l'enfer.

La face humaine de la lune

Les criminels à noms bibliques de deux des légendes qui précèdent ne se promènent plus, et on ne voit que leur tête, qui occupe presque tout le disque lumineux. La lune est, du reste, assez souvent conçue comme une tête qui regarde, et, ainsi qu'on l'a vu, des coupables s'imaginent qu'elle a les yeux fixés sur eux. Dans plusieurs almanachs, tels que l'*Almanach des Bergers*, que l'on incorpore toujours dans l'édition complète du Mathieu Laensberg, la pleine lune est représentée sous la forme d'une grosse figure bouffie, comme celle des gens dont on dit qu'ils ont une face de pleine lune. Les anciens imagiers ont pu s'inspirer de traditions courantes de leur temps, et il n'est pas impossible que leur œuvre ait eu, à son tour, une répercussion sur les conceptions du peuple. Les caricaturistes font rire la lune, suivant ainsi inconsciemment les dires des mamans qui, en la montrant aux enfants, assurent qu'elle leur fait des grimaces.

La lune, considérée comme une face humaine, se retrouve aussi en Bourbonnais où les mères disent à leurs marmots pour les faire rester tranquilles pendant leur toilette : « Regarde bien la Lune, c'est un petit enfant sale qui n'a pas voulu se laisser débarbouiller. » On rencontre probablement ailleurs des explications des taches qui rentrent dans cet ordre d'idées.

Plusieurs récits disent que le coupable n'est pas seulement puni par la souffrance physique qui, dans beaucoup de légendes, semble causée par le froid ou par l'obligation de se promener ou de travailler sans relâche ; il éprouve aussi une terrible honte d'être exposé aux regards de tous. C'est pour être moins souvent soumis à cette espèce de pilori que le voleur du récit breton susmentionné choisit la lune plutôt que le soleil, parce qu'il y sera moins souvent vu. A l'île de Sein, un voleur de choux tient une brassée de ces légumes pour se cacher ; mais il cache en même temps une partie de la lune, qui sans

cela serait aussi brillante que le soleil.

Légendes diverses de personnages enlevés par la lune

Quelques explications populaires ne présentent que des affinités assez lointaines avec celles qui ont été rapportées jusqu'ici. Les marins de la baie de Saint-Malo racontent que, lorsqu'un capitaine, voulant remercier la Mer personnifiée d'avoir protégé sa femme, l'eut conduite aux carrières de sel qui l'ont rendue à jamais salée, il rencontra la Lune en personne ; elle lui reprocha d'avoir mené la Mer, sa sujette, au pays du sel, et, pour l'en punir, elle l'enleva. C'est lui qui se promène dans la lune. Il est vraisemblable que dans la version primitive, le marin avait un sac sur le dos, comme l'homme de la lune de la Beauce, qui n'est autre qu'un meunier voleur, comme le chiffonnier de ce récit de la Basse-Bretagne : un pillauwer étant tombé au milieu d'une bande d'esprits qui dansaient en chantant : « Lundi, mardi, mercredi, jeudi ! » eut l'imprudence d'ajouter : « Samedi et dimanche après. » Il fut aussitôt entraîné dans des dragons de vent, et transporté dans la lune avec son sac. Mais il n'est pas destiné à y rester à perpétuité ; il sera délivré le jour où un autre indiscret donnera à nouveau, aux mêmes esprits, la même réplique pour achever leur chant.

Un conte du Perche dit que le soldat La Ramée, après avoir, mis le diable dans son sac, fit faire un énorme canon qui portait jusqu'à la lune ; il y plaça son sac qui, avec tout son contenu, fut rendu en moins d'une minute dans la pleine lune qui se levait à l'horizon. Ils n'en sont jamais revenus

Voici l'énoncé de quelques dires populaires dont la légende n'a pas été recueillie ; les paysans du Mentonnais croient voir dans la lune trois personnes et certains y aperçoivent des ronces. A Lunéville, on dit communément que les taches représentent Michel Morin, sans autre explication, et son fagot. Il est vraisemblable que ce nom vient d'un livre populaire : *Eloge funèbre de Michel Morin, bedeau de Végglise de Beauséjour ; son testament*, qui a souvent été réimprimé, dans les Vosges même, à Epinal. Il est plusieurs fois parlé dans cet opuscule de son habileté à faire des fagots. En Bourbonnais,, des gens voient un jardinier qui plante des choux, ou un homme qui tire un gros rat par la queue.

Les accessoires de l'homme de la lune. Ses noms

Dans la grande majorité des légendes (35 sur un peu plus de 50), l'accessoire de l'homme dans la lune est un fagot, et cet objet est en relation avec un acte coupable commis pendant le séjour sur terre du personnage maudit ou châtié. Il figure expressément, sauf dans la version languedocienne précédemment citée, qui se borne du reste à l'énoncé succinct de la punition, dans toutes celles où la punition est motivée par une violation du *tabou* dominical.

On peut se demander si suivant une hypothèse plusieurs fois émise par ceux qui se sont occupés des taches de la lune, la source de cette branche de la tradition ne serait pas un passage des *Nombres* XV, 32-36 : Lorsque les fils d'Israël étaient encore dans le désert, ils virent un homme assemblant du bois le jour du sabbat ; ils l'amènèrent à Moïse et à

Aaron qui le mirent en prison, ne sachant que faire de lui. Dieu ayant été consulté par Moïse, dit qu'il fallait le conduire hors du camp et le lapider. M. René Basset pense que cet épisode de la Bible aura pu ensuite être combiné, à une époque que nous ne connaissons pas, avec l'enlèvement dans la lune appartenant à une autre légende.

D'autres objets sont associés à l'homme dans la lune, presque toujours considéré comme un voleur nocturne ; la brouette de la légende lorraine lui a servi à transporter son larcin, et celle de la version luxembourgeoise, avant de devenir l'instrument de supplice de Caïn, avait peut-être appartenu à un larron vulgaire et anonyme. Le panier de choux du Morvan, la brassée de choux de l'île de Sein sont motivés par des vols. La besace du Morbihan, de la Beauce et du Perche, se rattache à la profession de ceux qui la portent.

La fréquence du fagot d'épines dans les punitions des attentats à la propriété, tient vraisemblablement à ce que le vol de bois est celui qui se commet le plus souvent la nuit ; mais le coupable a aussi dérobé des légumes, du foin et même des œufs. Dans le récit où figurent ces derniers objets, le voleur est un enfant, et il est possible que cette circonstance ait été imaginée par des femmes désireuses de donner à leurs marmots une leçon de morale en exemple. Presque toutes les personnes qui, à diverses époques, m'ont raconté des légendes de l'homme dans la lune, m'ont dit en effet qu'elles les tenaient de leur mère qui, à la suite de petits vols de fruits commis par eux dans le voisinage, leur montrait le larron et leur disait son histoire ; la même constatation a été faite en d'autres pays par divers auteurs et par plusieurs de mes correspondants.

Quelques-uns des noms de l'homme dans la lune ont un sens méprisant ; dans le Languedoc, on l'appelle *Bernat*, le sot, *Matieu*, le coupeur de bois, en Provence, Bruno à Namur, Nicodème en Ille-et-Vilaine, Pierrot dans les Côtes-du-Nord, tous deux voleurs de bois, Jean de la Lune ou Jean des Choux en Lorraine, *Tchun dél loen*, Jean de la Lune, en Wallonie, *Basi*, Basin la Lune en Dauphiné, en Belgique et dans le pays messin, où l'on dit en parlant de lui : *Çat l'Chan Basin aiveu s'féchin*, avec son fagot. A Aurillac, il se nomme Jean le Huguenote : la légende n'a pas été recueillie ; mais il est vraisemblable qu'elle parlait d'un homme puni de son impiété, dont les catholiques auront fait un protestant. Dans le Puy-de-Dôme, c'est *Bouétiou*, le boîteux, terme qui y est employé avec un accent de commisération, équivalant au français : Pauvre infirme ! Dans la même région on traduit Bouétiou par compère, et quand les enfants demandent l'explication d'une chose qu'on ne veut pas leur donner, on leur répond : *Bouétiou dins lo liuno*.

La lune divinité

Ainsi qu'on l'a vu, le coupable qui subit son supplice dans la lune, au lieu de s'y promener, ne montre parfois que son visage, qui remplit à peu près tout le globe ; suivant une conception, rarement constatée à l'époque moderne, cette figure, au lieu d'être celle d'un maudit, est celle d'une divinité : dans le Perche on la regarde comme celle de la Sainte Vierge, alors que le soleil est la face de Dieu. Dans plusieurs antiques le soleil a aussi la tête d'un homme, et la lune celle d'une femme, qui représentent Apollon et Diane. On peut penser que ces dieux païens, ou quelques autres anciennes divinités anthropomorphes, ont été remplacés par ces deux entités chrétiennes. Le sexe attribué aux astres se rapproche

aussi de l'idée d'après laquelle le soleil est le mâle et la lune la femelle ; on a pu voir qu'on les a considérés comme le mari et la femme.

Taches non anthropomorphes

On a constaté sous les latitudes les plus diverses une explication des taches de la lune qui ne les attribue plus à des personnages, mais à des animaux, qui s'y trouvent à la suite de gestes très variés. Elle semble avoir disparu de la tradition contemporaine en France : le rat de la légende bourbonnaise citée plus haut, dont la présence n'est pas d'ailleurs motivée, n'y figure qu'accessoirement, et la formulette enfantine :

J'ai vu dans la lune

Trois petits lapins,

Qui mangeaient des prunes

En buvant du vin,

populaire en plusieurs provinces, n'a probablement pas de relation avec le lièvre ou le lapin des légendes de divers autres pays ; toutefois la conception de bêtes dans la lune était assez courante chez nous au Moyen Age, témoin ce passage du *Roman de la Rose* :

Et la part de la lune obscure

Nous représente la figure

D'une trop merveilleuse beste :

C'est d'un serpent qui tient sa teste

Vers occident adès encline.

Vers orient sa queue affine :

Sur son dos porte un arbre estant,

Ses rains (rameaux) vers l'orient estant ;

Mais en estendant les bestornes,

Sur ce bestornéis séjourne

Uns hons sor ses bras apuiés,

Qui vers occident a ruiés.

Ses piez et ses cuisses andeus

Si com il peut au semblant d'eus.

La lune, à cause de sa forme, a été assimilée à un objet rond ; mais jusqu'ici on n'a relevé cette idée, appliquée à l'astre lui-même, que dans les Vosges, où les paysans de la vallée de la Moselotte disent, sans entrer dans aucun détail, que la lune est une casserole sans queue. On peut rapprocher cette croyance de celle, également isolée, des habitants du Vivarais qui se représentent la Grande Ourse comme une casserole.

La lune dans les contes et les blasons populaires

La lune figure aussi dans des contes et des récits comiques ; dans les premiers, elle n'est en réalité qu'un objet merveilleux, qui semble ne porter ce nom qu'en raison de son pouvoir lumineux. La Perle, héros d'un conte de la Haute-Bretagne, dérobe à un géant une lune qu'il gardait dans sa cheminée, et qui éclairait à sept lieues à la ronde ; le géant d'un conte breton a pris au roi de France une demi-lune qui, arborée sur la plus haute tour du château, répand sa lumière à plus de dix lieues. Dans les aventures facétieuses du géant Hok-Bras, celui-ci se hausse jusqu'à la lune et la dépose sur le clocher de Landerneau. C'est aussi la lune elle-même que les gens de Vire veulent prendre, parce qu'ils l'accusent de manger les pierres de leur clocher ; ils installent au sommet de la tour un énorme piège à loups qui doit se refermer sur elle quand elle arrivera à cet endroit.

L'expression « vieilles lunes », est usitée dans le langage courant pour désigner un temps écoulé ou des choses mises au rancart ; un conte de la Flandre française, qui fait partie d'un recueil plus littéraire que scientifique, parle de la lune comme d'une grosse pomme d'or que Dieu cueille quand elle est mûre, et qu'il serre avec les autres pleines lunes dans sa grande armoire au bout du monde. Au Cap Sizun, dans le Finistère, où l'on croit à la pluralité des lunes, chacune étant destinée à éclairer un pays, celle de cette contrée, après être restée sept semaines sur l'horizon, sans bouger de place, pendant la moisson, reprend, d'un bond, sa place parmi les vieilles lunes.

L'image de la lune en son plein, qui se reflète sans déformation sur une eau tranquille, a été assimilée à la figure d'une personne ; ce thème, qui se rencontre dans le *Roman de Renart*, se retrouve dans un conte breton où le renard, sur le point d'être mangé par le loup, lui montre le reflet de la lune, en lui disant que c'est une jeune fille qui se baigne ; le loup se précipite pour la dévorer et se noie. Plus ordinairement la lune est prise pour un objet rond qui peut se manger, et c'est cet aspect qui a fait imaginer les récits où des animaux veulent la prendre pour en faire leur nourriture, et ceux dans lesquels des simples d'esprit essaient de la pêcher. La première de ces données, qui est ancienne, était connue dans notre pays au Moyen Âge ; le *Roman de Renart* y fait allusion et dans une fable de Marie de France, le loup étant sorti une nuit pour chercher sa pâture, aperçoit dans l'eau d'une mare la lune qui se réfléchissait, et la prenant pour un grand fromage, se met à laper l'eau pour s'en saisir ; mais il en boit tant qu'il en creva.

Dans la tradition contemporaine, on retrouve des parallèles de l'épisode, populaire au XIV^e siècle, dans lequel le loup ayant vu briller la lune dans l'eau, la prend pour un fromage, et, par le conseil du renard, met, pour l'attraper, sa queue dans l'eau où elle gèle ; dans un conte des Landes, le renard montre au loup la lune toute ronde qui brillait au milieu de la lagune et lui dit que c'est un fromage ; le loup s'élance pour la saisir, mais, comme il agitait l'eau autour de lui, rien ne paraissait plus ; alors le renard lui conseille de boire toute l'eau, et, un nuage lui ayant caché l'image, il lui fait accroire qu'il l'a avalée sans s'en apercevoir ; dans le Bas-Languedoc, le renard mangeait un fromage en haut d'un arbre lorsque le loup lui demande ce qu'il fait ; l'autre voyant la lune disparaître derrière un nuage, lui crie qu'il mange la lune, puis il explique à sa dupe que peu d'instant auparavant, il a vu la lune au fond d'un seau d'eau, et l'a emportée.

Les « pêcheurs de lunes » sont connus en plusieurs pays de France, aussi bien au nord qu'au midi. Les gens de Montastruc ont comme sobriquet *Pesco-luos*, et l'on raconte qu'ils tentèrent de pêcher la lune qui se reflétait dans le Gers. La lune ayant disparu au moment où un âne allait boire à la rivière, ils l'éventrèrent pour chercher l'astre dans son ventre. Pour la même raison, les gens de Lunel sont appelés *lous Pesco-lunos* ; ceux de Mèves, dans la Nièvre, *Batleux de lune* ; ceux de Bailleul-le-Soc, *Pékeux de leune* ; dans l'Yonne, on attribuait aux habitants de Champmorlin une tentative aussi infructueuse. Les « copères » de Dinant prennent le reflet de cet astre dans l'eau pour un plat d'argent et essayent de l'attraper en se pendant par les pieds les uns aux autres, ce que font aussi en pareille occurrence les gens de Clerval dans le Doubs.

D'autres béotiens voyant la lune se refléter dans l'eau, puis disparaître, accusent un âne de l'avoir avalée, et, comme les naïfs de Montastruc, lui ouvrent le ventre pour la retrouver. En Franche-Comté, les habitants de Mondon et ceux de Tarcenay ont l'ambition de monter jusqu'à la lune ; et ils entassent tous les tonneaux dans ce but ; comme la colonne n'était pas assez élevée, un passant leur conseille d'y ajouter ceux du dessous et la pyramide s'écroule. On aurait pu leur donner le sobriquet de Happe la Lune, que Ton trouve dans un auteur du XV^e siècle, avec le sens de : prendre la lune avec les dents, c'est-à-dire essayer une chose impossible. Demander la lune, promettre la lune désignent, dans le langage courant, des impossibilités.

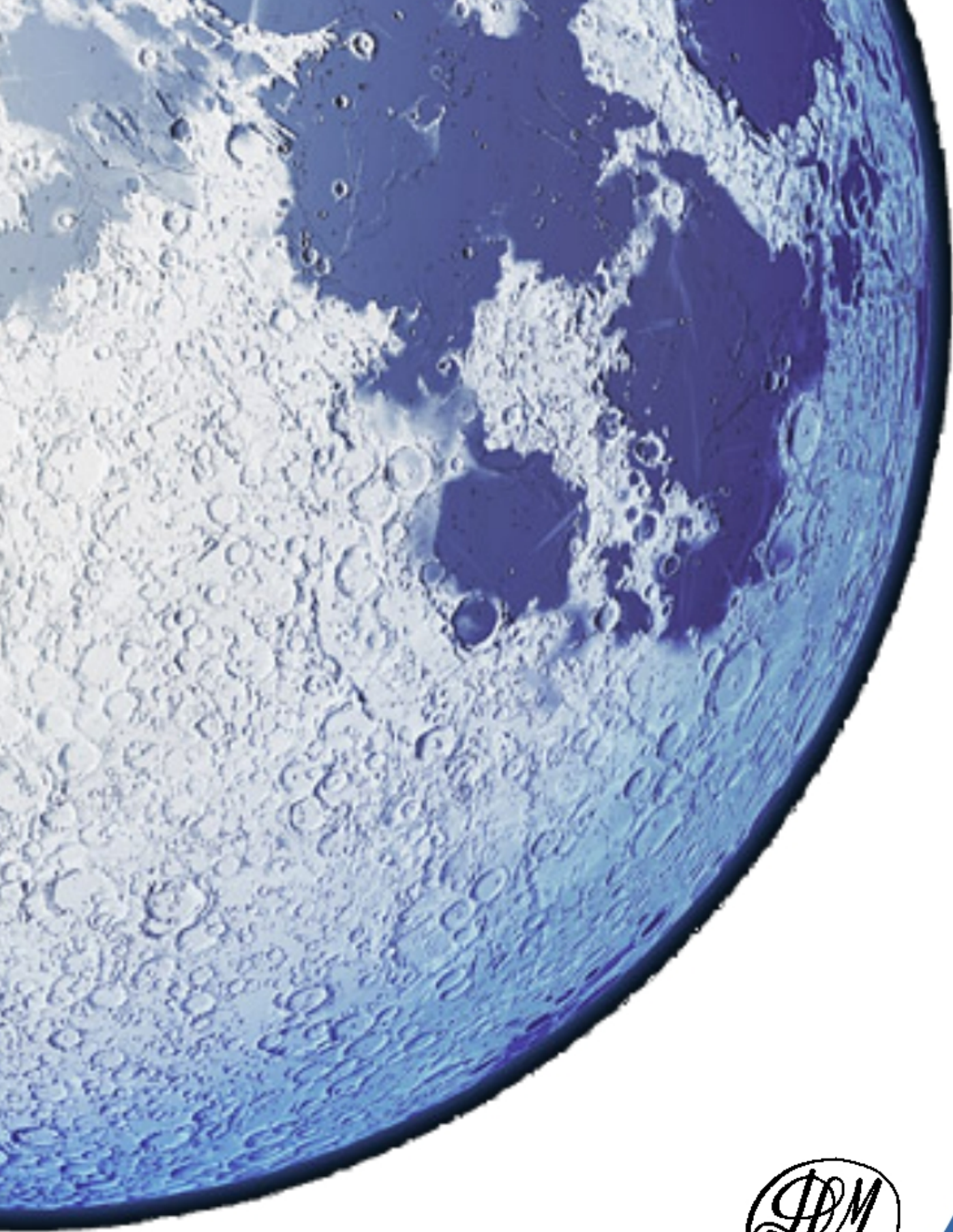
LU



NE

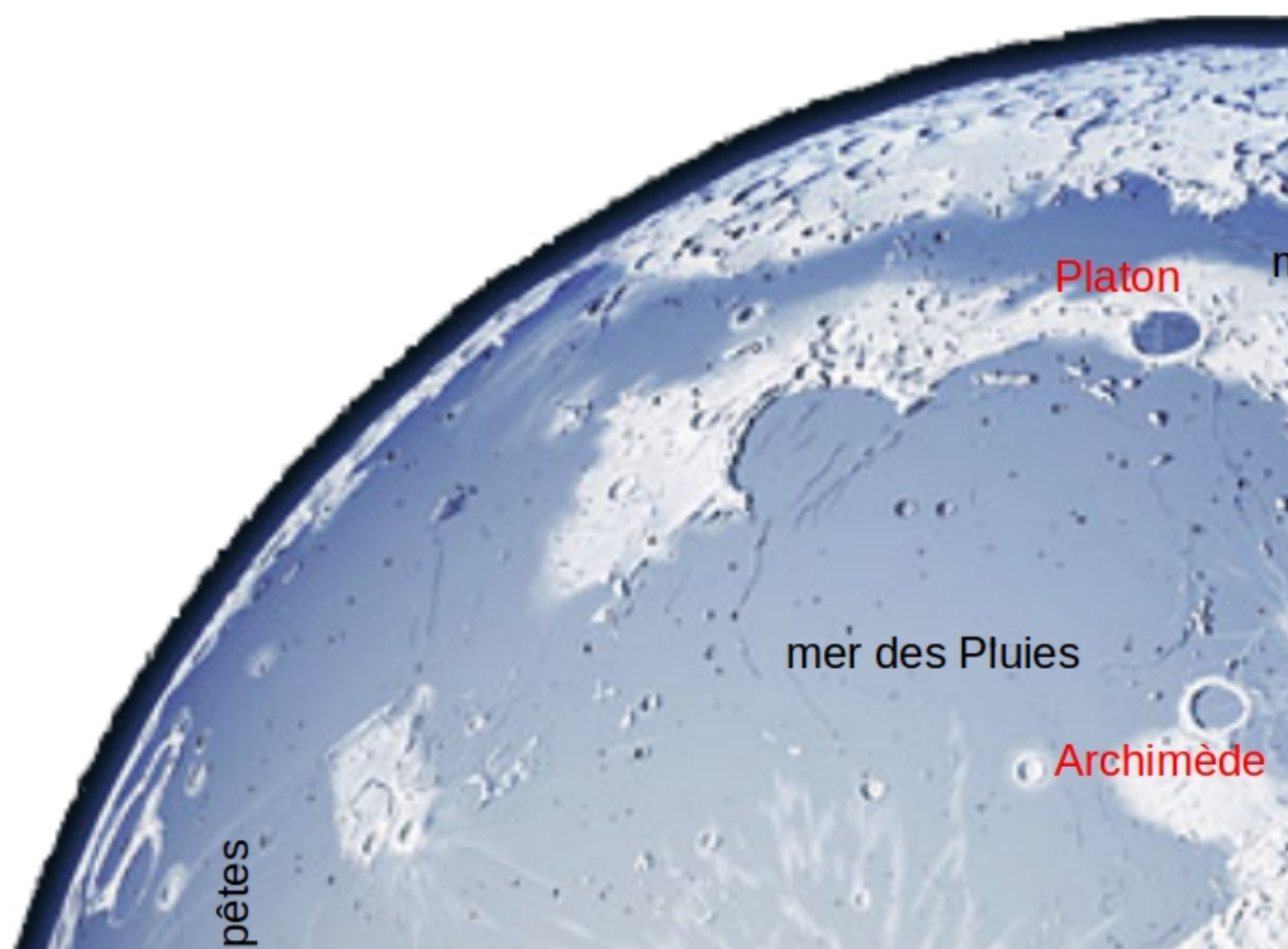




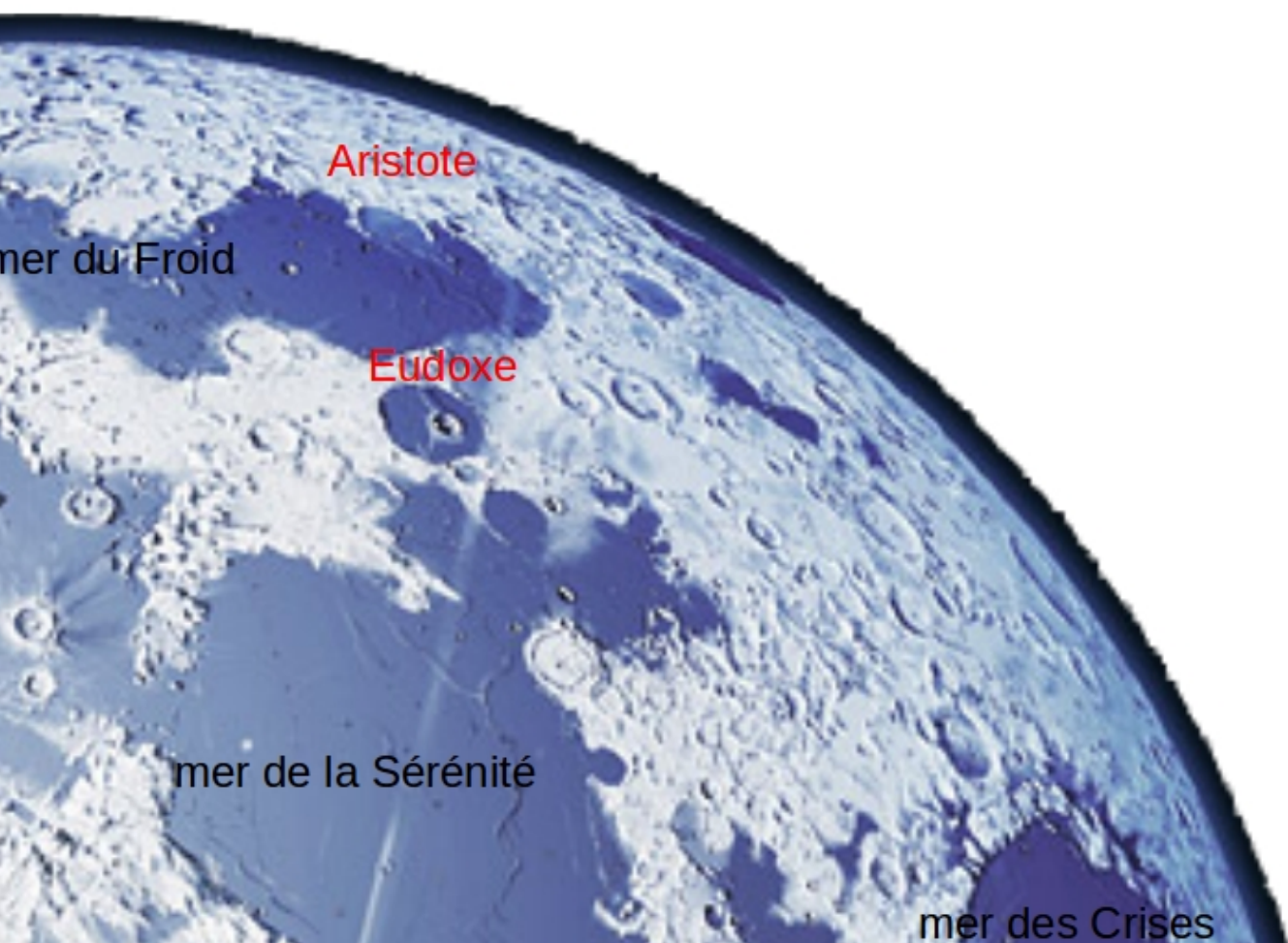


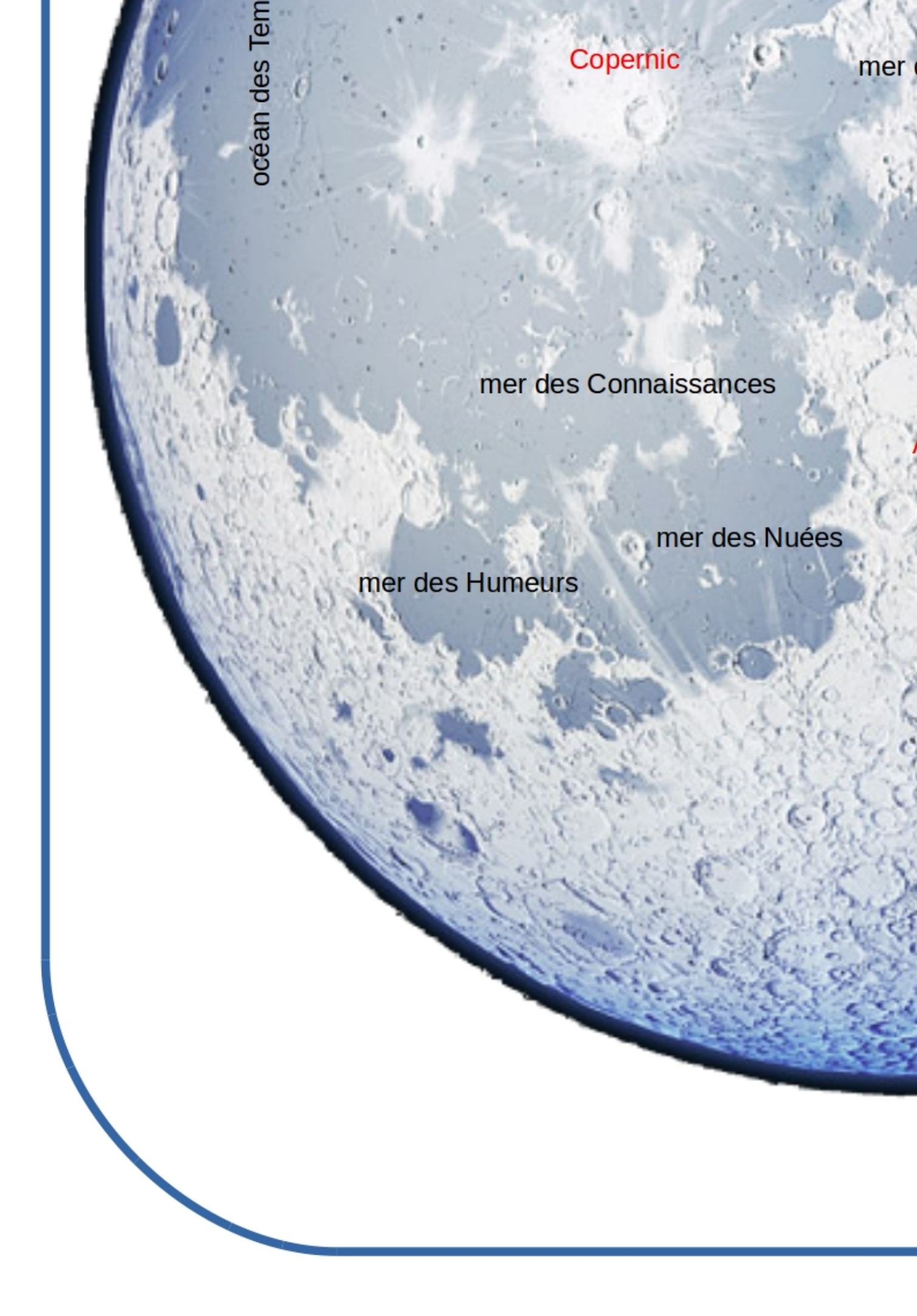
LM

LU



NE





océan des Tem

Copernic

mer

mer des Connaissances

mer des Nuées

mer des Humeurs

des Vapeurs

mer de la Tranquillité

Apollo XI
X

mer de la Fécondité

Ptolémée

Alphonse

mer du Nectar

Arzachel

Fracastor



PARÉIDOLIE DANS LA LUNE

